



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage : 03/04/2026

*DELIBERATION N° 034/2026  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

*SEANCE DU 09 AVRIL 2026*

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Benoît MARFIN – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTROYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoir** : Néant

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile DUPEYRON

**OBJET** : Election d'un membre à l'assemblée spéciale et d'un membre à l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'Economie Mixte « Roussillon Aménagement » (SEM).

M. Yannick Callarec, Premier-Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée que la commune est actionnaire de la SEM susdite qui agit sous l'impulsion et la maîtrise des collectivités locales. Ainsi, elle accompagne les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs projets en respectant les enjeux politiques, économiques, environnementaux et règlementaires.

Il précise que la SEM réalise des études préalables, monte les opérations, met en œuvre les projets en respectant les objectifs de qualité architecturale, apporte son expertise technique, administrative, juridique et financière. Cette SEM réalise 3,2 millions de chiffres d'affaires annuel et emploie 14 collaborateurs à Toulouges.

Puis, M. Yannick Callarec indique que, par lettre du 17/03/26, la SEM a indiqué à la ville qu'en tant qu'actionnaire, elle doit nommer son délégué à l'assemblée spéciale, qui elle-même désignera ensuite, parmi ses membres, le(s) mandataires commun (s) chargé (s) de représenter de façon conjointe et collective toutes les collectivités et groupements de collectivités de l'assemblée spéciale auprès du conseil d'administration.

En outre, la ville doit nommer un délégué aux assemblées générales de la société.

M. le Maire indique que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

L'opposition ne présente aucun candidat.

Ainsi, M. le Maire fait voter, à l'unanimité, un vote à main levée pour cette désignation et il propose de nommer Marie Aude-Pech comme membre à l'assemblée spéciale et M. Marc Modica comme membre à l'assemblée générale.

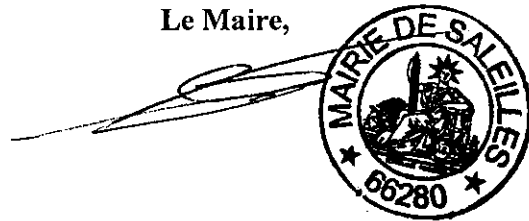
Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Yannick Callarec et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Elit** Mme Marie-Aude Pech comme membre à l'assemblée spéciale et M. Marc Modica comme membre à l'assemblée générale ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : **14 AVR. 2026**